

*Questions orales***LE BILINGUISME****LA RECLASSIFICATION DE CERTAINS POSTES COMME BILINGUES—LA POSITION DU MINISTRE**

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor. J'ai remarqué tantôt qu'il a quitté la Chambre, je ne sais pas s'il peut revenir immédiatement. En son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Compte tenu du fait que les fonctionnaires francophones de la région de Montréal font montre d'une impatience légitime, six ans après l'adoption de la loi sur les langues officielles, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre où en est rendue l'opération de réidentification des postes qui peuvent être classifiés comme bilingues au Québec, s'il est disposé à reconnaître le principe d'une rémunération supplémentaire sur la base du degré de bilinguisme requis dans l'exercice des fonctions et s'il a reçu une invitation de la section régionale du Québec à le rencontrer afin de s'assurer que, pendant que se déroulent les négociations, soient maintenus le même climat de coopération et la même qualité des services dispensés dans les deux langues officielles?

[Traduction]

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je prends note d'un certain nombre des points soulevés par le député à l'intention du ministre. Cependant, j'aimerais signaler qu'une série de consultations ont eu lieu entre les associations d'employés et le Conseil du Trésor par l'intermédiaire du comité consultatif du Conseil national mixte. Au moins dix de ces consultations, toujours nécessaires, ont eu lieu depuis le mois d'août dernier. Le ministre aura certainement d'autres remarques à ajouter.

* * *

AIR CANADA**DEMANDE DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES RÉGLEMENTAIRES ENTRE LA COMPAGNIE ET LES REPRÉSENTANTS ACCRÉDITÉS DES EMPLOYÉS DE LA DIRECTION DES FINANCES**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, mais elle pourrait également intéresser le ministre du Travail. Les négociations ouvrières entre les employés et la direction de la division des Finances d'Air Canada sont dans une impasse; aussi, le ministre des Transports pourrait-il parler avec Air Canada de l'opportunité de négocier directement avec l'agent négociateur agréé, c'est-à-dire l'Association canadienne des employés des lignes aériennes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je trouve que la décision relève de la direction d'Air Canada. J'admets cependant que l'on a signalé certaines questions à mon collègue, le ministre du Travail, qui a son mot à dire à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi alors de demander au ministre du Travail s'il a recours à ses bons offices pour faire en sorte que les deux parties au conflit négocient selon les principes établis de la négociation collective.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le député le sait, les médiateurs ou les conseillers en relations industrielles de mon ministère

[M. Lessard.]

connaissent très bien la question soulevée par le député. Ils sont prêts à collaborer à n'importe quel moment.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION**

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement envisage-t-il de créer une commission économique canado-américaine qui serait chargée d'étudier l'orientation de la balance du commerce de l'automobile par suite de l'application du pacte de l'automobile? La création d'une telle commission a été recommandée par l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada et par le comité des finances du sénat américain.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il s'agit peut-être d'ores et déjà de l'étape suivante d'un processus déjà en route. Le député se souvient que le président et le premier ministre ont convenu, il y a quelques mois, d'entreprendre une étude sur l'industrie automobile, pour sa gouverne autant que pour celle de la Chambre. Mes collaborateurs sont entrés en relations avec leurs homologues américains le mois dernier et ont décidé d'un commun accord d'entreprendre des études parallèles. En d'autres termes, l'étude qui est en cours sur l'industrie automobile aux États-Unis a sa contrepartie au Canada. Une fois ces études terminées, et nous aurons fort à faire pour les mener à bien en temps voulu, nous déciderons de la mesure suivante et nous verrons s'il faut procéder conjointement. Je peux assurer à l'honorable député que nous examinons sérieusement la question en ce moment.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**L'UTILISATION DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS AU COURS DE PROCÈS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma question, que j'ai déjà soulevée auparavant, s'adresse au ministre de la Justice. Dans la cause de PPG Industries Limited et de Pilkington Brothers contre l'avocat général du Canada, le juge en chef du Canada a critiqué l'utilisation d'information et de documents confidentiels aux fins de l'impôt sur le revenu, contrairement aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il a dit que cette pratique était injustifiée, crasse et détestable. Le ministre a-t-il fait enquête sur cette critique de son ministère et peut-il donner à la Chambre et aux Canadiens l'assurance que des renseignements confidentiels ne seront plus utilisés?

● (1440)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Je suis dans l'impossibilité de dire quoi que ce soit, tant en raison du jugement du tribunal que des procédures que M. Buchanan pourrait encore tenter. Cependant, pour ce qui dépend de mes collaborateurs et de moi-même, je puis certainement donner à la Chambre l'assurance que les fonctionnaires fédéraux se conformeront aux dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de la loi de l'impôt sur le revenu. En raison du caractère de cette affaire, je prépare actuellement une directive à l'intention de mes collaborateurs leur demandant de s'adresser, toutes les fois qu'une enquête exige le